

**Canada**  
**Province de Québec**

**Comté de Rimouski**  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE**  
**DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

**RÈGLEMENT N° 256-20**

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LA  
GRILLE DE SPÉCIFICATION 009-F  
DU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
#195-12.**

---

- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté un règlement de zonage portant le numéro 195-12 pour l'ensemble de son territoire ;
- CONSIDÉRANT QU'** une citoyenne fait une demande à la municipalité afin de construire une habitation unifamiliale ;
- CONSIDÉRANT QUE** le terrain de la demanderesse est situé dans la zone 009-F ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'usage H1- Habitation n'est pas autorisé dans cette zone ;
- CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire a fait une demande de modification en bonne et due forme ;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Denyse Leduc  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro #256-20 est et soit adopté et que le conseil ORDONNE ET STATUE par ce règlement, ce qui suit:

Article 1 NUMÉRO ET TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le numéro #256-20 et s'intitule « *Règlement modifiant la grille de spécification de la zone 009-f du règlement de zonage 2012-121* ».

Article 2 AJOUT D'USAGE

La grille de spécification est modifiée. La modification consiste à :

- 1) Ajouter dans la catégorie « groupe d'usage H1- Habitation » comme classe d'usage particulier dans la zone 009-F.
- 2) La présente grille se trouve à l'annexe A du présent règlement.

Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Avis de motion :	7 Décembre 2020
Adoption du projet :	7 Décembre 2020
Adoption :	11 Janvier 2021
Affichage :	12 Janvier 2021

---

**MAIRE**

---

**DIR. GÉN. ET SEC.-TRES.**